

Les 10 commandements

Soul of Sound

Année 2015-2016



- Le local doit être retrouvé dans l'état où vous l'avez trouvé,
- L'accès au local est interdit à la musique du lundi au vendredi de 9h à 18h,
- Si vous constatez des dommages dans le local quels qu'ils soient, vous devez prévenir via le groupe Facebook membre au plus vite (ou par mail à soulofsound@epita.fr si vous ne possédez pas Facebook),
- Si vous endommagez quelque chose, vous devez le signaler immédiatement (même moyen de contact que la consigne précédente),
- Les amplis et lumières doivent être éteints lorsque vous quittez le local,
- Il n'y a pas de personnel de ménage, les déchets sont à sortir et à jeter dans la poubelle en face du local lorsque vous quittez celui-ci. Un aspirateur est à disposition dans le local en cas de besoin,
- Les événements étudiants ont toujours la priorité pour réquisitionner le matériel disponible de la salle,
- Lorsque vous ne venez pas jouer avec votre groupe vous êtes priés d'annoncer votre absence au moins 24h à l'avance via le groupe Facebook membre (en cas contraire et cas répétés des sanctions peuvent intervenir),
- Vous devez respecter le matériel mis à votre disposition (pas de nourriture ou de boisson sur les instruments),
- Il est interdit de modifier la configuration de la salle sans l'accord du bureau (si vous bougez quelque chose, vous le remettez en place avant de partir)